

Séance du 16 février 2023

Nombre de conseillers en exercice	11
Présents	9
Votants	9

L'an deux mille vingt-trois, le 16 du mois de février, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CUGNIET

Date de la convocation :
Le :10/02/2023

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir de vote
CUGNIET Patrick	x			
HEYD Coralie	x			
ORCEL Jean-Pierre	x			
BILLOD Jérémy			x	
BERNAL Valérie	x			
SANCHEZ Alain	x			
PRAT Marie-Christine	x			
TRUFFA Dominique			x	
MICHEL-GORDAZ Christine	x			
BERNARD Vincent	x			
GAY Stéphane	x			

D01_02_2023

Objet : demande de subvention au Département de l'Isère au titre du renforcement de sécurisation de la voirie communale

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que certains chemins communaux sont à rénover. Il est envisager la réfection du chemin des étangs, le décapage, l'empierrement et la réalisation d'un bicouche au croisement d'un lotissement et l'empierrement et la reprise des accotements avec revêtement d'un enrobé chemin du Polonfrey.

Aussi, il a demandé plusieurs devis mais il explique qu'il sera nécessaire de demander une aide au Département de l'Isère. En effet, le coût des travaux est trop élevé pour que la commune puisse le supporter dans sa totalité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **CHOISIT** l'entreprise GMTP pour effectuer les travaux de renforcement de sécurisation des chemins mentionnés ci-dessus pour un montant total de 36 511.00 € HT, soit 43 813.20 € TTC.
- **AUTORISE** le maire à demander une subvention au Département de l'Isère à hauteur de 45% du montant HT des travaux au titre des travaux de renforcement de sécurisation de voirie communale
- **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches en lien avec ce dossier

D02_02_2023

Objet : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'installation de panneaux photovoltaïques – toiture de l'école de PLAN

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes.

Il rappelle l'installation solaire photovoltaïque envisagée sur la toiture du bâtiment « école » du village et dit que ce projet pourrait être proposé au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

Le montant prévisionnel du projet d'installation solaire photovoltaïque sur le bâtiment communal « école » s'élève à 46 357.00 € HT, soit 55 628.40 € TTC.

Le montant estimatif total des aides financières pourrait s'élever à 37 085.60 euros.

Le plan de financement prévisionnel envisagé est le suivant :

- État DSIL : 40%, soit 18 542.80 €
- État Fonds Vert : 40% soit 18 542.80 €
- Autofinancement : 20% soit 9 271.40 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de :

- S'engager à réaliser et financer l'opération ;
- S'engager à respecter les conditions d'attribution des subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Autoriser le maire à signer tout document correspondant.

D03_02_2023

Objet : Demande de subvention à l'Etat (Fond vert) au titre de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune peut prétendre à déposer un dossier de demande de subvention au titre des Fonds vert afin de l'aider financièrement dans l'investissement de l'installation solaire photovoltaïques envisagée sur la toiture du bâtiment « école » du village.

Le montant prévisionnel du projet d'installation solaire photovoltaïque sur le bâtiment communal « école » s'élève à 46 357.00 € HT, soit 55 628.40 € TTC.

Le montant estimatif total des aides financières pourrait s'élever à 37 085.60 euros.

Le plan de financement prévisionnel envisagé est le suivant :

- État DSIL : 40%, soit 18 542.80 €
- État Fonds Vert : 40% soit 18 542.80 €
- Autofinancement : 20% soit 9 271.40 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de :

- S'engager à réaliser et financer l'opération ;
- S'engager à respecter les conditions d'attribution des subventions au titre des Fonds vert
- Autoriser le maire à signer tout document correspondant.